

À LA MACIF, CHAQUE VOIX COMPTE.

Du 14 novembre au 1er décembre 2013, on vote et chaque voix compte



Pierre GROS
Administrateur du groupe Macif,
Coordinateur national CGT
et délégué de sociétaires Macif

2000 délégués (dont 496 pour la CGT) vont être soumis au suffrage des 5 millions de Sociétaires Macif et adhérents Macif-Mutualité.

Des élections de délégués au sein du groupe Macif pourquoi ?

Depuis l'origine de la Macif, la présence des organisations syndicales et la forte implication de la CGT ont permis à la Macif de rester une mutuelle d'assurance appartenant à ses sociétaires, à ses adhérents. Participer à l'élection d'un maximum de délégués CGT présents sur la liste d'union mutualiste est un acte fort dans la vie de la mutuelle, et est donc un gage que la Macif reste dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Qui vote ?

L'élection des délégués Macif est un moment important dans la vie de la mutuelle. Plus de cinq millions de sociétaires Macif et adhérents Macif-Mutualité, sont appelés à voter entre le 14 novembre et le 1^{er} décembre prochains. Qu'ils soient une personne morale telle qu'une structure syndicale, un comité d'entreprise, une association ou une personne physique, parce qu'ayant souscrit un contrat d'assurance

auto, habitation, ou risques divers, ou encore adhérents à Macif-Mutualité au titre d'un contrat santé ou Prévoyance, toutes et tous votent.

Pour quelle raison la CGT est concernée ?

Depuis 1982, la CGT puis les autres confédérations syndicales, ont signé une charte de partenariat et de ce fait intégré la gouvernance de la Macif. Les élus CGT veillent en permanence à ce que les principes de l'économie sociale et solidaire soient préservés en évitant les dérives marchandes d'un secteur de plus en plus concurrentiel. La CGT est la première force syndicale du pays. Elle propose 496 candidats pour être élus délégués et y représenter les sociétaires et les adhérents. La démocratie n'est pas qu'un mot. Les délégués des sociétaires doivent disposer d'une réelle légitimité pour que leurs voix comptent plus fortement encore dans les instances où ils vont siéger. Il dépend donc de chacune et de chacun des syndiqués CGT (sociétaires ou adhérents) de participer à ce scrutin.

✉ Comment voter ?

Le vote a lieu par Internet ou correspondance entre le 14 novembre et le 1^{er} décembre 2013. Les sociétaires Macif et adhérents Macif-Mutualité (personne physique ou morale), vont recevoir les informations et les bulletins de vote à retourner avant le 1^{er} décembre 2013. Quelques minutes ou quelques clics pour être efficace. C'est peu, mais c'est bien pour un acte démocratique.



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28, rue Joubert-75435 Paris Cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79 000 Niort

